L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Est situé rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra mettre fin à son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton :

D. F. BURTHE, président.

L. Millaudon,	J. Kohn,
H. G. Schmidt,	H. C. Crager,
Charles Briggs,	Placide Forestall.

John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

D. F. Burthe,	L. Millaudon,
H. G. Schmidt.	

1e juillet

Bureau de la presse à coton à vapeur de la Levée.

ON recevra jusqu'au 6 du courant des demandes pour les places d'agent, et de trésorier et secrétaire de la compagnie. On exigera des répondans et de bonnes sécurités. Par ordre de la direction,

1er juillet JOHN B. LEPRETRE, président.

COMPAGNIE D'ASSURANCES COMMERCIALES,
Nouvelle Orléans, 30 juin, 1835.

LES livres de cette institution seront encore ouverts aux souscripteurs et resteront ainsi pendant cinq jours à dater d'aujourd'hui.

ANDREW C ARMSTRONG, sec.

BUREAU D'ASSURANCES COMMERCIALES,
Nouvelle Orléans, 29 juin, 1835.

LES Directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 3 pour cent sur le montant versé, provenant du net produit des bénéfices de la compagnie depuis le commencement de leurs opérations le 4 mai dernier, payable aux actionnaires, en leurs ayans cause, après le 6 juillet suivant

30 juin ANDW C ARMSTRONG, secrétaire.

DIRECTEURS de la Compagnie de Banque et du Gaz de la Nouvelle Orléans.

Edward Yorke, Président.

James H Caldwell,	Thos Banks,
Joshua Baldwin,	J C Cash,
Samuel Thompson,	J Berry,
J A Niven,	S Hermann, Sr.

Comité pour les travaux du Gaz.

James H Caldwell, Président.

J Berry,	J A Niven.
27j J Baldwin,	E Yorke.

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à présent organisée, les souscripteurs sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.

25 juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 1ème District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extrémité de laquelle se trouve une cave et cabinet, cour carrelée et cuisine en brique à un étage.

La première est située rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précédente. Pour des conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95. P PLESSY,

25 juin secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.

Une assemblée des directeurs de cette institution a lieu ce jour du courant, M. J H Caldwell a été élu à l'unanimité président, James Ramage, inspecteur, J H Dubrot, notaire, H G Canas notaire, et

25j R CLAGUE, secrétaire.

Banque des Artisans et Commerçans.

Nouvelle Orléans, juin 22 1835.

CETTE institution tire sur Philadelphie et New York à 1-8 pour cent de prime. SAM C BELL.

22 juin caissier.

A UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Desséchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant il a été

Résolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir : $20 sur chaque action payables au premier lundi de juillet, $20 au premier lundi de septembre et $20 au premier lundi de novembre prochain.

NOTA—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie ci dessus nommée, sont informés que, conformément à la résolution ci-mentionnée plus haut, le premier paiement sera dû le lundi 6e. jour de juillet; et ils sont dûment notifiés que le dit montant sera reçu à la Banque de l'Association Commerciale.

8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

HOTEL MARIGNY.

ENCOGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant on trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars de chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a courus les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucune rivaux pour les encouragemens accordés à de les bien efforts.

23 mai WAYMOUTH

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ.

IL faut avoir eu besoin personnellement du secours des eaux de Vichy pour bien apprécier le service que Mr. Darcet, chimiste distingué, a rendu à l'humanité en créant les pastilles de Vichy, dites pastilles Darcet.

Chacune de ces pastilles est dosée de manière à offrir tous les sels contenus dans une bouteille de l'eau minérale de Vichy, et sous cette forme solide, ce médicament agit avec des résultats beaucoup plus assurés, lorsque l'on envisage que six pastilles par exemple renferment toute l'efficacité de six bouteilles d'eau de Vichy, quantité qu'il est difficile de boire sans s'imposer à soi même le mal de la question bannie depuis longtemps, même de nos peines judiciaires.

Les pastilles de Vichy conviennent aux estomacs paresseux et sujets à des aigreurs.

Elles appaisent la soif exagérée que la chaleur fait naître chez les individus de faible complexion.

Elles guérissent les maux de gorge, parceque dans leur état alcalin, elles sont fondantes, et liquéfient la salive et les mucosités qui par effet contraire sont toujours épaisses et coagulées par toutes les boissons acides.

Elles agissent favorablement sur les voies urinaires, en ce qu'elles tendent à convertir et changer les bases des phosphates calcaires peu solubles qui donnent naissance à la pierre et à la gravelle.

Mais ce qui dans ce climat humide doit surtout attirer l'attention publique, c'est la vertu particulière qu'ont les pastilles Darcet de mettre à volonté terme aux diarrhées et dévoiements endémiques qui prévlennent toujours des dérangemens ou de fatigues d'estomac.

Le prix de ces pastilles est de deux piastres le flacon d'une livre.

Les deux flacons offerts en ce moment au public, ne sont pas une spéculation; ils avaient été apportés ici à l'intention d'un établissement public dont l'organisation s'est trouvée différée.

Il ne faut user de ces pastilles que le troisième ou le quatrième jour d'un dévoiement.

La première journée on prend six pastilles en trois doses avant ou après chaque repas,

La seconde journée on en prend huit à mêmes intervalles.

La troisième journée on va jusqu'à neuf et l'on continue à ce nombre jusqu'à ce que les digestions soient rétablies, ce qui arrive ordinairement du cinquième au sixième jour.

Les personnes qui pour embarras du foie, ou pour calmer le poif voudraient user régulièrement de ces pastilles ne doivent pas dépasser le nombre de neuf pour éviter des constipations qui sans être dangereuses seraient un inconvénient d'un autre genre.

Nous observons qu'il ne faut pas confondre les dérangemens d'estomac suivis de dévoiement avec les gastrites qui demandent toujours les avis d'un médecin.

Nous pouvons garantir qu'il n'entre pas un atôme de mercure dans ces pastilles dont la base n'est autre chose que du bicarbonate de soude

Il est important de tenir les flacons bien bouchés pour éviter la déperdition des pastilles par l'humidité.

Les dépôts se font au bureau de cet feuille.

1o. Rue de la Levée, no 144, anci nne pharmacie de Paul Martin.

2o. Rue de Moine, no 34. 10 juin

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI, & LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Le bateau à vapeur neuf et fin patchemin REVENUE, ayant une chambre haute, commandé par le capitaine Tete, partira pour les ports ci-dessus, Dimanche le 12 du courant, à 10 heures du matin. Pour le reste du fret ou le passage, ayant des bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

GRIFFITH & BARNES,
no 57 Nouvelle Levée.

6 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et repartira pour la Nouvelle Orléans, à 6 heures du soir.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville à 9 heures du matin, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $1, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne 25 juin—1j

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M. et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W. BAGLEY, agent.

POUR TAMPICO.

La belle goëlette fine voilière NELSON, capitaine Gutierez, peut recevoir quelques passager, et ayant déjà tout son chargement arrêté, partira positivement trois jours après cette date. S'adresser à

A R MIRANDA.
2 juil—3 no 52 rue St Louis.

POUR LA HAVANE.

La goëlette CREOLE remarquable par sa marche doublée et chevillée en cuivre, notée A I. Pour fret ou passage s'adresser à

HARRISON BROWN & CO.
20 juin Rue Royale No. 147.

La goëlette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrels est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j uin— J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goëlette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 25 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 26 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, le terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs sont de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Été, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus facile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin— JOHN DAVIS.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaires 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second llet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
28 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaudrie* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite.

CARRIERE & BORDUZAT,
8 juin no 11, rue St. Louis.

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servra à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin : il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5juin1a

MAISON DE SANTÉ FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites vérolés à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

AVIS AU PUBLIC.
CHANGEMENT DE DOMICILE.

P FOY, *Sculpteur, Marbrier, Doreur et Gnomoniste,* informe respectueusement le public qu'il a transporté son Atelier à l'encoignure des rues St Louis et Bassin, où il exécute avec élégance et solidité, toutes sortes d'ouvrages en *Marbre, Pierre, Stuc* et *Plâtre,* tels que *Mausolées* dans les goûts antiques et modernes; *Bas-Reliefs, Cheminées, Tables, Cadrans &c.*

Il répare les pièces cassées ; il rebianchit les *Vases* et *Urnes d'Albâtre* endommagées, et les remet à neuf. 11juin

ON DEMANDE

SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou buisinière.

Un blanc, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 26 juin—

FARINE—300 barrils de farine ; Beurre—40 demi barrils ; Jambons couverts—45 boucauts de Cincinnati ; Blanc de baleine—50 caisses en débarquement et à vendre par (16 juin) J THAYER & Co

MARCHANDISES SECHES.

BOMBAZINES noires, qualités supérieures ; bombazettes, moyennes et do ; contre pointes d'été de Marseilles, extra dimensions ; couvre tables brans et de couleurs variées ; chintz rouges de France ; cotonades pour meubles, à carreaux et à écossais ; cotonades superfines 7-8 4-4 et 5 4 ; mousselines unies, à dessins et à raies pour robes et rideaux ; bordures cordées et à falbalas ; nappes damassées ; mouchoirs de gout en soie et en gaze ; toiles à drap 6-4 10-4 et 12-4 superfins et à bas prix ; bas et chaussettes blancs et en couleur ; moustiquaires fines et à bas prix ; batistes de toutes qualités ; gants de soie à jour blancs et noirs ; mouchoirs de batiste ouvrés simples et à bordures, à vendre par

ANDREWS & FRERES.
2 juil no 19 rue Chartres.

BLANC DE BALEINE—450 caisses de blanc de baleine ; 500 caisses de savon no 1, de Bleiker & co. 120 balles de toiles à drape et à chemises à vendre par

Wm G HEWES & Co.

850 Barrils de farine ; 30' bougainde de porc fumé ; 40 do de jambons couverts à vendre par 2 juillet J THAYER & Co.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.

23 juin 1835.

RÈGLEMENS relatifs au départ et à l'arrivée des chars, commencement aujourd'hui, côté de la ville, le char traîné par les chevaux partira pour le lac à 4 heures A M, à la requête des passagers.

Celui à vapeur commencera à 6 heures A M, et partira toutes les heures jusqu'à 10 heures P M, et après cette heure le char traîné par un cheval continuera jusqu'à minuit, si on le requert.

Côté du lac—le char à vapeur commencera à 5 heures et demie A M, et partira toutes les heures jusqu'à 9 heures et demie P M, et après cette heure le char traîné par un cheval continuera les voyages jusqu'à minuit à la requête des passagers.

Les lundis matin le char à vapeur partira du lac à 8 heures 1-4 A M, pour la commodité des passagers de Madisonville et Mandeville.

En donnant avis d'avance les familles pourront obtenir des chars privés.

Nul fret ne sera reçu après 3 heures et demie P M, ni au lac ni à la ville.

T B LEEFE.
26 juin—8,3ps secrétaire.

INSTITUTION, BELLANGER,
Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin de Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode LANCAST, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous le discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3ps—6

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pedarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

30 juin CABOCHE.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais vigoureux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche,* à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3ps

Il a été arrêté hier matin par le soussigné, un nègre qui semblait être en marronage. Ce nègre s'appelle LOUIS et appartient à Jean Pain. Il a été conduit de suite au prison; lorsqu'il fut arrêté il portait avec lui un paquet contenant des chemises de femme, un voile de tulle blanc, quelques mouchoirs de batiste, une paire de bottes, six cuillers et quatre fourchettes d'argent.

Le propriétaire de ces divers objets est invité à venir les réclamer en payant toutefois les frais de gazette.

2j ANDRE GALLE, rue Trémé, encoig Dumaine

LE consigné prévient ceux que cela peut intéresser, qu'une négresse, peau rouge, disant se nommer BACHEL, et appartenir à M. don Miguel, décédé d'après son rapport depuis son marronage, s'est rendue à lui dans une course contre des nègres marrons; il invite en conséquence les héritiers ou ayant-cause, ou toute autres intéressés, à venir en prouvant sa propriété sur la dite esclave, et payant les frais la réclamer sur l'habitation de M. Antoine Bienvenu, paroisse St. Bernard, six milles au dessous de la ville et du même bord.

2j—6 A. BIENVENU.

AVIS.—Est détenue à la geole du comté des Allemands, la négresse MARY, se disant appartenir à M. Cook, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire de dit esclave est prié de vouloir le retirer en se conformant à la loi.

OVIDE TROUARD,
Paroisse St. Jean Baptiste, 13j1835.
20 juin

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne dans la matinée du 9 juin, la négresse LYDIA, âgée d'environ 19 ans; elle avait un anneau en fer à la jambe droite et était vêtue salement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la ramènera au soussigné ou lucendaire à la geole.

FRANCOIS,
10juin Restaurateur de la Bourse, rue Chartres, no 117

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

J. LEBLANC & co
15 mai

$25 DE RECOMPENSE.

Est partie marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Labranche.

Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il se fait passer pour libre, il parle anglais et français, il était engagé l'été dernière comme cuisinier à l'Hôtel du Bayou St Jean.

La dite récompense sera payée à qui conque le ramènera à son maître ou à la geole. 6 juin—12,3ps

$100 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin du mois d'avril dernier, le nègre HENRY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taille, grosse jouue, air sournois, peau noire, bien prise, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on supposa qu'il portait à bord de quelque bâtiment qui bateau à vapeur ; on l'avait vu peu de jours avant travaillant à bord du bateau Chesapeake.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans la geole de la Nouvelle Orléans.

2 juin—6,3ps N B LEBRETON

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

Eaux Minérales Factices.
RIVET, SYBOLD & CO.

Rue St. Pierre No. 25, entre Chartres et Levée.

L'USAGE des eaux minérales est aujourd'hui généralement répandu en Europe. Leur effet salutaire comme moyen préventif est prouvé par un seul exemple on sait que l'apparition du choléra à Paris en 1832 y fit tripler la consommation de l'eau de Seltz, et depuis lors elle a remplacé l'eau ordinaire comme boisson de table. Les docteurs et le public verront nous pensons avec plaisir s'élever un établissement qui manquait à cette ville.

Nous laissons aux docteurs le soin de décider jusqu'à quel point il est possible à un chimiste d'imiter la nature et de réussir dans ses contrefaçons; mais nous croyons être d'accord avec eux en disant que s'il ne faut pas attendre des produits fabriqués, les effets merveilleux qui ont accompagné l'administration des eaux minérales naturelles prises pour les malades aux sources même d'où elles sourdent, on peut affirmer que les eaux minérales factices présentent un puissant et facile moyen de guérison, et que les produits fabriqués l'emportent beaucoup sur les produits naturels transportés, surtout à de grandes distances.

Nous avons retardé jusqu'à ce jour de signaler au public la création de notre nouvel établissement parceque nous voulions avant tout acquérir des titres à sa confiance en soumettant nos produits à l'examen de la société médicale de la Nouvelle Orléans, nous extrayons les lignes qui vont suivre du rapport fait au nom de cette société par une commission composée de Messrs. Delpeuch, Tricou et Lambert.

" Dans un certain nombre de cas, les eaux factices l'emportent par leur utilité thérapeutique sur les eaux naturelles." " Le fabricant peut peut ainsi dire approprier ses eaux au gré du médecin, à la maladie et au malade."

" Notre principal but dans la rédaction de ce rapport a été de revêtir Messrs. Rivet, Sybold et Berthe du caractère qui leur est propre en leur assignant dans l'esprit du public la place qu'ils doivent y occuper." " D'ailleurs les connaissances de M. Barthe comme chimiste ont été mises en évidence par les épreuves auxquelles il a été soumis en France." Il a rempli pendant trois ans les fonctions de professeur de chimie et de physique des cours publics de la ville de Marseille.

" Rendons grâce à Messrs. Rivet Sybold et Berthe de l'heureuse idée qu'ils ont eue de fonder un établissement que réclamait une ville aussi importante que la notre."

" C'est pour nous un devoir en même temps qu'un plaisir d'encourager de si louables efforts et de contribuer par notre bienveillance à la prospérité d'un établissement dont le moindre mérite est l'utilité publique."

Ce rapport est signé par Messrs. Fortin président, Pieussan secrétaire, Delpeuch, Tricou et Lambert rapporteurs.

20 juin—1b RIVET SYBOLD & Co.

AVIS—Le soussigné informe le public que la société qu'il avait formée avec M. V. FONDADOUZE, sous la raison de U. DAVIS & co. a été dissoute d'un commun accord dès la fin du mois de mai, et qu'il s'est chargé de la liquidation des affaires de la dite société, et qu'il en a formé une autre sous la même raison le 1er juin, avec M. César Fraisse. U. DAVID,

30j Pharmacies, encoig. Remparts et Orléans.

VENTE PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Lewis Phillips—Vente par le registre des testamens—Mardi 14 juillet 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 11 juin 1835, à l'effet d'opérer un partage de la succession de feu Lewis Phillips entre A. E. Cane et sa femme et les mineurs Edward Stephen Phillips et Françoise Vs H. Phillips, il sera exposé à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, les propriétés foncières et esclaves, savoir :

Un certain lot de terre ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situé au faubourg Ste. Marie, faisant face à la rue St. Charles, entre les rues Gérod et Poydras, mesurant cinquante cinq pieds six pouces de face sur une profondeur de cent soixante pieds, lequels lots de terre et bâtisses, ete ont été acquis des héritiers de Ferrière, par acte au rapport de Féliz de Armas, notaire public, le cinq mars, mil huit cent vingt-huit.

Conditions : un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à notre satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement,

ESCLAVES—1o. Bob, nègre, âgé d'environ 30 ans, bon tonnelier et charretier, et un peu tonnelier.

2. Oscar, nègre âgé d'environ 25 ans, bon tonnelier.

3. Charles, âgé d'environ 60 ans, un peu adonné à la boisson.

4. Charlotte, négresse, âgée d'environ 30 ans, domestique de maison et bonne cuisinière, un peu adonnée à la boisson, avec ses deux enfans Minerve, âgé d'environ six ans et Mindy, âgé d'environ 2 ans.

5. Rebecca, âgée d'environ 35 ans, un peu maladive, avec ses deux enfans Elen âgée d'environ de 7 ans, et Sissy de 4 ans.

6. Arabe, âgée environ 60 ans, asthmatique.

7. Fellicie, âgée environ 19 ans, domestique de maison, sujette aux crises.

8. Sam, âgé environ 10 ans.

Conditions : six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég des testa.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Wm Boswell, not. pub, aux frais des acquéreurs. 12j

Succession de feu Nicolas Hugon.

VENTE par le register des testamens—Jeudi 16 Juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans. L'esclave ci-après nommé appartenant à la succession de feu Nicolas Hugon.

LOUILE, mulâtresse, âgée d'environ 18 ans.

Conditions de la vente comptant.

W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

N B—L'acte de vente sera passé pardevant L H Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 juin

Succession de feu John Liston.

VENTE par le register des testamens—Lundi 27 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, l'esclave ci après décrite, appartenant à la succession de John Liston.

Lucy, âgée de 24 ans Conditions de la vente : 9 mois de crédit dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé pardevant H B Canas, not pub, aux frais de l'acquéreur. 24j

Succession de Laura Mercier.

VENTE par le register des testamens—Mardi 14 juillet 1835, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse au coin des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 23 avril 1835, les esclaves et la propriété foncière suivantes, appartenant à la succession de feu Laura Mercier, savoir :

ESCLAVES.

1 JOHN, nègre âgé d'environ 20 ans.
2 CECILIA, négresse âgée d'environ 24 ans.
3 LITTY, négresse âgée d'environ 14 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans le fond de la ville, faisant face à la rue Villeré, entre les rues de Malne et St Philippe, et désigné par le no 7, sur un plan tiré par B. Buisson voyer, le 14 février 1812, le dit lot mesure 34 pds 5 pouces de face sur la rue Villeré, 120 pieds de profondeur et 34 pieds 10 pouces de large dans le fond.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, régister.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant H B Canas, notaire public aux frais des acquéreurs 11 juin

Jean Marie Menesles Nicholas, mineur.

VENTE par le register des testamens—Mardi 7 juillet 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de mineur Jean Marie Menesles Nicholas, la propriété ci après décrite, savoir :

Un lot de terre situé en cette ville, rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Louis, mesurant vingt deux pds de face à la rue Royale sur une profondeur de soixante pieds, borné d'un côté par la propriété de G. Musson, et de l'autre par celle de Paul Lacroix, ensemble la maison et les bâtisses qu'il y trouvent.

Conditions : Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant intérêt à raison de huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég des tes.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grégoat, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Succession de feu Jean Maignan.

VENTE par le register des testamens—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière et les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Jean Maignan, savoir :

Propriété foncière—1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant au pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 22, au plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Gaption et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jason, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le demi terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le terrain no 106, de l'plet no 16, le dit terrain ayant mesure française 60 pieds de face à la rue des François, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Lewis notaire, le sept mai 1831, par le no 11, de l'plet no 81, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur

Conditions de la vente : un et deux ans de crédit, pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de cette ville, dans l'plet compris entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et d'Amour, mesurant 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 113 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : les acquéreurs s'obligeront à payer la moitié des billets suivans, savoir : datés le 31 déc 1834 et souscrits par J Tetreau à Porche et endossés par le défunt J Maignan: un de la somme de $718 14, payable à un an; un de la somme de $758 80 payable deux ans après dat e; un de la somme de $799 45, payable trois ans après date, et le dernier de $840 10 payable quatre ans après date et la balance du prix, s'il y en a, payable dans un an dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Esclaves—6. John, nègre, âgé de 38 ans, forgeron, excellent moulier, fondeur,

7. Louis, nègre âgé de 36 à 38 ans, maréchal ferrant, excellent forgeron.

8. Edmond, nègre âgé de 37 ans, forgeron.

9. Agine, négresse âgée de 16 ans,

10. William, nègre âgé de 50 ans,

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant